

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 10/06/2020
Date d'affichage : 10/06/2020

L'AN DEUX MIL VINGT le SEIXE JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle d'Animation, située rue du Moulin, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Michel GIRERD, Isabelle DESSEIGNE, Julien BOLVY, Elisabeth CHARLERY, Gilles PUIPIER, Stéphanie MAGAT, Fabrice DUREL, Chrystelle BALME, Boris RABOUTOT, Catherine MAINAND, Jérôme DURAND, Vanessa GIRERD.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Madame Isabelle DESSEIGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de l'élection du Maire et des Adjointes du 26 mai 2020, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 26 mai 2020.

1) TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE - DEMANDE DE SUBVENTION au titre du PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

Monsieur le Maire expose au Conseil que comme chaque année, le département du Rhône doit répartir prochainement le montant de la dotation relative au produit des amendes de police en faveur des communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie. Elles peuvent à ce titre bénéficier d'une subvention pour des travaux relatifs à la circulation routière, ainsi que pour la création de parcs de stationnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil de présenter un dossier pour les travaux à réaliser sur les parcelles AB 309 et AB 310 situées « Chemin des vignes » création d'un parking de 25 stationnements, il convient de démolir l'appentis, de créer un parking, de réaliser la signalisation horizontale et verticale. Les devis relatifs à ces travaux ont été demandé à l'entreprise EIFFAGE de Vindry sur Turdine ont permis d'estimer le coût de la dépense :

Pour la démolition à :	15 350.00 € H.T soit TTC 18 420.00 €
Pour les travaux d'aménagement du parking :	32 855.00 € H.T soit TTC 39 426.00 €
Pour la signalisation verticale et horizontale :	2 300.00 € H.T soit TTC 2 760.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) Modification du tableau des effectifs : Avancement de grade :

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifier portant droit et obligation des fonctionnaires ;

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifier portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services

Vu le décret N°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi N°84-53 susvisée,

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil que pour bénéficier d'un avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, les agents titulaires du grade de rédacteur doivent avoir atteint le 5^{ème} échelon et compter au moins 5 ans de service effectifs dans le cadre d'emplois. Ces conditions sont remplies par un rédacteur, en conséquence il propose de :

D'ouvrir un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet soit 35/35^{ème} à compter du 30 juin 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) Reprise des concessions en état d'abandon dans l'ancien Cimetière

Monsieur le Maire indique que lors du conseil municipal du 28 septembre 2016 il avait été décidé de lancer la procédure de reprise de concessions funéraires perpétuelles réputées en état manifeste d'abandon dans l'ancien cimetière de la commune de Saint-Forgeux. La multiplication de ces emprises en état d'abandon a des conséquences sur l'aspect solennel et de la sécurité de ce lieu et il convient d'y remédier. Selon les dispositions des articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de mener la reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières, la commune de Saint-Forgeux a engagé cette procédure et a constaté l'état d'abandon, à 2 reprises en respectant un délai minimum de trois ans d'intervalles pour les concessions suivantes :

1^{ère} Tombe : Concession à perpétuité délivrée le 12 novembre 1969 N°116 à Monsieur MICHAUD Jean Baptiste

2^{ème} Tombe : Concession à perpétuité délivrée le 2 septembre 1971 N°126 à Mme REYNOUARD Jeanne Marie

3^{ème} Tombe : Concession à perpétuité délivrée le 27 décembre 1904 N°14 à M. SALLOT Etienne

4^{ème} Tombe : Concession à perpétuité délivrée le 13 avril 1954 N°71 à Monsieur BERTHIER Pierre

5^{ème} Tombe : Concession à perpétuité délivrée le 21 septembre 1962 N° 86 à Monsieur Ambroise DUBOST

Les procès-verbaux réglementaires de constat d'abandon ont été réalisés :

- Premier procès-verbal le 4 novembre 2016,
- Un second le 6 mars 2020.

La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été effectuée, notamment par affichage à l'entrée du cimetière, et à la porte de la Mairie ainsi que par l'apposition d'une plaque d'information sur chaque sépulture.

Il vous est proposé de constater la clôture de la procédure en vous prononçant sur la reprise des concessions en état d'abandon, dont la liste est énumérée ci-dessus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) Acquisition des parcelles AB 162 et AB 163

Monsieur Jérôme DURAND présente par vidéo projection du projet d'agrandissement du parking « ROMANY » le long de la RD27.

Monsieur le Maire indique que les parcelles AB 162 d'une surface de 1 a 41 ca située 297 route de Pontcharra et AB 163 d'une surface de 6 a 02 ca situées « le bourg, chemin des gas » sont en vente par les consorts CHIRAT. Il convient d'acquérir ces parcelles afin d'augmenter la capacité du parking ROMANY le long de la RD 27.

Appartenant aux consorts CHIRAT le prix d'achat est de 48 000 €.

Aussi, il propose au Conseil de se rendre acquéreur de ces parcelles au prix de 48 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte correspondant et précise au Conseil Municipal que l'acte sera établi par notre notaire Maître DELORME Dominique de Vindry sur Turdine. Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération sont à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire :

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités territoriales.

DECIDE :

Article 1^{ER} : Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

- 1 ° – de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2 ° – de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 3 ° – de passer les contrats d'assurance, des contrats de fournitures d'énergie
- 4 ° – de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5 ° – de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6 ° – d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7 ° – de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, des notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 8 ° – de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 9 ° - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 10 – de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) Désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Monsieur le Maire rappelle le décret N°123-7 du code de l'action sociale fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration des Communaux d'action sociale, composée de membres élus par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire et demande de fixer le nombre de ces membres.

Le Conseil Municipal fixe à trois, outre son Président, le nombre de membres élus et trois le nombre de membres nommés.

Monsieur le Maire demande ensuite de procéder à l'élection de ces trois membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Ont été élus :

Mesdames Isabelle DESSEIGNE, Elisabeth CHARLERY, Catherine MAINAND. Monsieur le Maire indique qu'il contactera les membres extérieurs nommés soit : Mesdames Christine CHAVEROT, Isabelle DURDILLY, Martine MAGAT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) Installation des commissions COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu de constituer les différentes commissions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes pour constituer les différentes commissions.

Monsieur le Maire est membre de droit de chaque commission.

Commission des Finances :

Mme Christelle LAFFAY 1^{ère} Adjointe aux finances, Mesdames : Chrystelle BALME, Catherine MAINAND, Stéphanie MAGAT.

Commission d'Urbanisme :

Monsieur Julien BOLVY Conseiller Municipal Délégué : Madame Vanessa GIRERD, Monsieur Boris RABOUTOT

Commission Communication :

Mme Christelle LAFFAY 1^{ère} Adjointe : M. Jérôme DURAND, Mesdames Stéphanie MAGAT, Vanessa GIRERD, Catherine MAINAND

Commission Fêtes et Cérémonies :

Mme Christelle LAFFAY 1^{ère} Adjointe : Mesdames Isabelle DESSEIGNE, Vanessa GIRERD, Catherine MAINAND.

Commission Vie scolaire et Petite Enfance :

Madame Isabelle DESSEIGNE 4^{ème} Adjointe : Mesdames Elisabeth CHARLERY, Stéphanie MAGAT, Chrystelle BALME

Commission voirie et Chemin Ruraux :

Monsieur Daniel CHAUD 2^{ème} Adjoint : Messieurs Gilles PUPIER, Fabrice DUREL, Michel GIRERD, Jérôme DURAND.

Commission des Bâtiments Communaux :

Monsieur Michel GIRERD 3^{ème} Adjoint : Messieurs Gilles PUPIER, Boris RABOUTOT.

Commission Travaux :

Monsieur Daniel CHAUD 2^{ème} Adjoint : Messieurs Michel GIRERD, Gilles PUPIER, Fabrice DUREL, Boris RABOUTOT, Jérôme DURAND.

Commission Marché et Fêtes locales :

Monsieur Daniel CHAUD, Monsieur Gilles PUPIER

Commission Fleurissement :

Monsieur Daniel CHAUD 2^{ème} Adjoint : Madame Chrystelle BALME.

Commission Relation avec Toutes les Associations et le Téléthon :

Monsieur Julien BOLVY Conseiller Municipal Délégué : Madame Isabelle DESSEIGNE

Commission Agriculture :

Monsieur Daniel CHAUD 2^{ème} Adjoint : M. Fabrice DUREL. Madame Isabelle DESSEIGNE.

Commission Cimetière :

Monsieur Daniel CHAUD 2^{ème} Adjoint

Commission relation avec le Comité des Fêtes : Monsieur Michel GIRERD 3^{ème} Adjoint

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8) Commission CAO (Appel d'Offre)

Monsieur le Maire rappelle le décret N°2001-210 du 7 mars 2001 établissant le nouveau code des marchés publics qui est entré en vigueur le 9 septembre 2001 et principalement les articles 22 et 23 qui fixe une règle de remplacement des membres de la commission d'appel d'offres. C'est désormais l'ordre d'inscription sur la même liste qui fera loi en matière de remplacement des membres de cette instance. Cette nouvelle obligation exige de différencier l'empêchement momentané du Titulaire de son empêchement définitif. En effet, dans le premier cas, il ne sera pourvu à son remplacement, considérant que la notion de quorum est confortée par la possibilité de convoquer la commission d'appel d'offre une seconde fois sans condition de quorum si celui-ci n'était pas atteint à la première réunion. Dans le second cas, du fait d'un empêchement définitif, le titulaire est remplacé par un suppléant inscrit en tête de la même liste.

La commission d'appel d'offres est composée du Maire, Président, et de trois titulaires et de trois suppléants.

Après proposition de Monsieur le Maire, ont été élus :

Titulaires :

Monsieur Michel GIRERD, Madame Isabelle DESSEIGNE, Monsieur Fabrice DUREL.

Suppléants :

Monsieur Daniel CHAUD – Mesdames Christelle BALME, Catherine MAINAND.

9) Désignation des membres de la CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les Communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Il convient cependant d'établir une liste de 24 noms, le service des impôts qui déterminera par la suite les personnes qui seront nommées à la Commission Communale des Impôts Directs.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Directeur des Services fiscaux demandant de procéder au renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs dans un délai imparti de deux mois après les élections municipales.

Président Monsieur le Maire : Gilles DUBESSY

M. Michel GIRERD, M. Gilles PUIER, M. Julien BOLVY, M. Daniel CHAUD, Mme Elisabeth CHARLERY, Mme Stéphanie MAGAT, Mme Isabelle DESSEIGNE, M. Jérôme DURAND, M. Franck GRANJARD, Mme Angélique RICHARD, Mme Christelle BALME, Mme Christelle LAFFAY, M. Gérard CHAVEROT de Saint Romain de Popey, Mme Géraldine SECOND Affoux, M. Boris RABOUTOT, Mme Catherine MAINAND, M. Fabrice DUREL, Mme Vanessa GIRERD, M. Jacques LARROCHETTE, M. Dominique DEVOS, Mme Isabelle DURDILLY, Mme Martine MAGAT, Mme Christine CHAVEROT, M. Jérôme GRANJARD.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10) Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

- Délégués auprès du Syndicat d'Énergie du Département du Rhône (SYDER)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués auprès du Syndicat d'Énergie du Département du Rhône, un titulaire et de un délégué suppléant.

Ont été élus : Délégué titulaire : Michel GIRERD Délégué suppléant : Gilles PUIER.

- Désignation des délégués auprès du Syndicat Rhodanien de Développement du câble (SRDC)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat Rhodanien de Développement du Câble.

Ont été élus : Titulaire : M. Jérôme DURAND, Suppléant : M. Gilles DUBESSY.

- Délégués auprès du Comité National d'Action Social (CNAS)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection du délégué représentant les élus et du délégué représentant les agents. Ont été élus : Collège des élus : Madame Isabelle DESSEIGNE 4^{ème} Adjointe, Collège des agents : Madame Brigitte DUCLOS.

Monsieur le Maire informe qu'il a obtenu une vice-présidence à la Communauté de Commune de l'Ouest Rhodanien sa délégation concerne la voirie communautaire et la mobilité.

TOUR DE TABLE :

Madame Christelle LAFFAY :

Présentation par vidéo projection des différentes manifestations intervenues sur la commune depuis le début de l'année 2020.

Informations concernant l'Etat civil : naissances, futurs mariages et décès.

Nous avons reçu la représentante de GROUPEAMA gestionnaire de nos différents contrats d'assurance afin de renégocier nos contrats en cours et à venir.

Nous avons accordé à l'association micro-free'mouss la gratuité de deux mois de loyer suite à la crise du COVID 19.

Il a été convenu de la gratuité de la garderie du matin jusqu'au 3 juillet 2020.

Nous avons reçu trois dossiers de demande d'aide d'entreprise pour le Département : le Restaurant « L'Attablée » par Monsieur Jean-Claude GREGOT, Le « Salon de coiffure » de Mme Géraldine SECOND et des Ateliers « D'ABACA ». Si d'autre dossier de demande d'aide aux entreprises sont déposés, ceux-ci seront envoyés à la COR, la commune sera à même de signer une convention entre la commune et la Région AURA par laquelle la région autorise la Commune à verser une aide aux entreprises et une convention entre la commune et la COR pour définir les modalités financières.

Monsieur Daniel CHAUD :

Le 1^{er} passage de l'épaveuse est fini, celle-ci est en panne.

Nous avons reçu des devis de l'entreprise Eiffage pour la réfection de la voirie communale.

Il m'a été demandé de mettre un panneau « attention enfants » au chemin du Martin.

Madame Catherine MAINAND intervient et indique qu'il serait judicieux aussi de mettre un tel panneau au chemin du JUBIN.

Des administrés m'ont indiqué que les livreurs ne trouvent pas leurs adresses. Monsieur le Maire indique que les livreurs sont à même de mettre à jour leur GPS, en effet la mise à jour est payante, nos services ont fait le nécessaire auprès de l'IGN.

Madame Isabelle DESSEIGNE :

A participé à l'Assemblée Générale de l'ADMR.

Le prochain Conseil d'Ecole Jean de la Fontaine est le mardi 23 juin 2020 à 18 h00.

Afin d'organiser au mieux le déménagement dans le nouveau bâtiment de la classe maternelle et de la garderie, il est demandé des personnes pour aider à monter les nouveaux meubles et à porter les cartons dans le nouveau bâtiment. Je ferai la même demande aux parents d'élèves lors du prochain conseil d'école.

Monsieur Michel GIRERD :

La société de chasse nous demande pour agrandir leur local afin de mettre une chambre froide. Ils procéderont aux travaux, et à l'achat des matériaux sera fait par l'association. Nous verserons une subvention exceptionnelle du montant des factures qui seront envoyées pour vérification au service comptable de la Mairie.

Le pourtour du cloché de la Chapelle de Gréville est à faire, les travaux ont été commandé à l'entreprise RAFFIN Guillaume. J'ai rendez-vous avec l'association l'ATRE pour faire faire des devis afin de définir les différents travaux à réaliser, notamment le site de la table d'orientation (wc) les portes de l'église et la barrière au « TRAM ».

Nous allons revoir les fiches de poste du service technique, ainsi que l'organisation des absences, une réunion est à prévoir avec Monsieur le Maire et Madame Brigitte DUCLOS, en effet il y a un gros travail à effectuer.

Monsieur Gilles PUPIER :

Pendant la période de confinement et le déconfinement, nous n'avons pas réclamé le paiement des emplacements lors du marché hebdomadaire.

Monsieur le Maire intervient et remercie la nouvelle équipe, ainsi que l'ancienne équipe municipale pour leurs aides lors du marché du samedi matin pour la mise en place des préconisations. Les barrières ne seront plus mises en place le samedi matin après le 20 juin 2020.

Monsieur Boris RABOUTOT :

Demande si les réunions de commission sont organisées par chaque responsable ?

Monsieur le Maire indique que oui.

Monsieur Julien BOLVY :

Informe des différents Droit de Prémption en cours dans la zone UA.

Présente les Déclarations préalables et les permis de construire depuis le dernier conseil municipal.

Informe des différents appels téléphoniques, réguliers ont été passés à nos aînés avec l'aide de bénévoles, afin de savoir les différentes problématiques qu'ils rencontraient lors de la période de confinement. Un seul foyer a demandé le portage des repas.

Monsieur le Maire intervient et remercie vivement Monsieur Julien BOLVY de l'initiative de cette démarche.

Madame Catherine MAINAND :

Demande qu'une étude soit faite pour la création d'un centre aéré.

Monsieur le Maire réponds pourquoi pas ; et indique qu'il faut peut-être interroger le centre aéré d'Affoux qui est géré par une association et faire une étude de projet.

Monsieur Fabrice DUREL :

Informe qu'il fait partis d'un groupement d'agriculteurs qui procèdent à l'éloignement de la grêle par des tirs de sels.

Il serait judicieux de procéder au changement de la bascule en effet celle-ci date de plusieurs années et plusieurs agriculteurs de la commune demandent le changement ou la réparation.

Monsieur le Maire indique que changer la bascule est un investissement important et a pu constater que très peu d'agriculteur l'utilise actuellement.

Madame Chrystelle BALME :

Les rats sont de retour, route de Villechenève.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30